

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

<p>DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME</p> <p>COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE</p> <p>Date de convocation : 23/10/2009</p> <p>Date de publication : 06/11/2009</p>	<p><b>SÉANCE DU 30 OCTOBRE 2009 À ANGOULINS</b></p> <p>Sous la présidence de : M. Maxime BONO, Président</p> <p><b>Autres membres présents :</b> Mme Marie-Claude BRIDONNEAU, M. Jean-François FOUNTAINE, M. Michel Martial DURIEUX (à partir de la 22<sup>ème</sup> question), M. Yann JUIN, M. Denis LEROY, M. Guy DENIER, Mme Maryline SIMONÉ, M. Jacques BERNARD, M. Christian GRIMPRET, M. Daniel GROSCOLAS, M. Christian PÉREZ, M. Jean-François VATRÉ, M. Jean-Louis LÉONARD (jusqu'à la 23<sup>ème</sup> question), M. Pierre MALBOSC, M. Aimé GLOUX, Mme Soraya AMMOUCHE, Mme Nicole THOREAU, M. Jean-François DOUARD (jusqu'à la 15<sup>ème</sup> question), M. Jacques LEGET, M. Jean-Pierre FOUCHER, M. Patrick ANGIBAUD, Mme Marie-Anne HECKMANN, Vice-présidents,</p> <p>M. Yves AUDOUX, M. Michel AUTRUSSEAU, M. Bruno BARBIER, M. René BÉNÉTEAU, M. Michel BOBRIE, Mme Marie-Sophie BOTHEREL (à partir de la 9<sup>ème</sup> question), M. Alain BUCHERIE (jusqu'à la 23<sup>ème</sup> question), M. Jean-Pierre CARDIN, Mme Marie-Thérèse CAUGNON, M. Jean-Pierre CHANTECAILLE, M. Jean-Claude CHICHÉ, Mme Christelle CLAYSAC, M. Jean-Claude COUGNAUD (jusqu'à la 25<sup>ème</sup> question), Mme Marie-Thérèse DELAHAYE, M. Pierre DERMONCOURT, M. Paulin DEROIR, M. Jack DILLENBOURG (jusqu'à la 25<sup>ème</sup> question), M. Alain DRAPEAU, Mme Sylviane DULIOUST, Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX, M. Gérard FOUGERAY, Mme Patricia FRIOU, M. Dominique GENSAC, M. Gérard GOUSSEAU, Mme Josseline GUITTON, Mme Anne-Laure JAUMOILLIÉ, M. Philippe JOUSSEMET, Mme Virginie KALBACH, M. Guillaume KRABAL, M. David LABICHE, M. Patrick LARIBLE, M. Sylvain MEUNIER, Mme Sylvie-Olympe MOREAU, Mme Dominique MORVANT, M. Habib MOUFFOKES, M. Marc NÉDÉLEC, Mme Brigitte PEUDUPIN, M. Michel PLANCHE, M. Yannick REVERS, M. Jean-Pierre ROBLIN, Mme Véronique RUSSEIL, M. Jean-Marc SORNIN, Mme Christiane STAUB, M. Michel VEYSSIÈRE, Conseillers</p> <p><b>Membres absents excusés :</b> M. Michel-Martial DURIEUX (jusqu'à la 21<sup>ème</sup> question) procuration à Mme Virginie KALBACH, Mme Suzanne TALLARD procuration à Mme Marie-Anne HECKMANN, M. Guy COURSAN procuration à Mme Marie-Sophie BOTHEREL, M. Henri LAMBERT procuration à M. Gérard GOUSSEAU, M. Jean-Louis LÉONARD (à partir de la 24<sup>ème</sup> question), Mme Nathalie DUPUY, M. Jean-François DOUARD (à partir de la 16<sup>ème</sup> question), M. Patrice JOUBERT procuration à M. Alain BUCHERIE, Vice-président</p> <p>Mme Saliha AZÉMA, Mme Brigitte BAUDRY, Mme Catherine BENGUIGUI procuration à Mme Christelle CLAYSAC, M. Vincent DEMESTER procuration à M. Jacques BERNARD, Mme Marie-Sophie BOTHEREL (jusqu'à la 8<sup>ème</sup> question), M. Alain BUCHERIE (à partir de la 24<sup>ème</sup> question), M. Jean-Claude COUGNAUD (à partir de la 26<sup>ème</sup> question), M. Jack DILLENBOURG (à partir de la 26<sup>ème</sup> question), Mme Sylvie DUBOIS, M. Olivier FALORNI procuration à Mme Patricia FRIOU, Mme Nathalie GARNIER procuration à M. Jean-Pierre ROBLIN, Mme Lolita GARNIER, Mme Brigitte GRAUX procuration à Mme Sylviane DULIOUST, M. Christian GUICHET, M. Dominique HÉBERT, M. Charles KLOBOUKOFF, Mme Sabrina LACONI, Mme Joëlle LAPORTE-MAUDIRE procuration à M. Patrick LARIBLE, M. Arnaud LATREUILLE, M. Philippe MASSONNET, M. Daniel MATIFAS, Mme Esther MÉMAIN, M. Yvon NEVEUX procuration à M. Jean-Louis LÉONARD, Mme Annie PHELUT procuration à M. Paulin DEROIR, M. Jean-Louis ROLLAND, Mme Marie-Laure TISSANDIER procuration à M. Jean-Pierre FOUCHER, M. Abdel Nasser ZÉRARGA procuration à M. Michel AUTRUSSEAU, Conseillers</p> <p>Secrétaire de séance : Mme Bérangère GILLE</p>
---	---

<b>Nombre de membres en exercice :</b>	<b>96</b>	<b>Bulletins litigieux :</b>	/
<b>Nombre de membres présents :</b>	<b>63</b>	<b>Abstentions :</b>	/
<b>Nombre de membres ayant donné procuration :</b>	<b>12</b>	<b>Suffrages exprimés :</b>	/
<b>Nombre de votants :</b>	/	<b>Pour l'adoption :</b>	/
		<b>Contre l'adoption :</b>	/

**N° 26**

**Titre / COMMUNE DE SAINTE-SOULLE - RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME - PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE - DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES**

Madame BRIDONNEAU expose que par délibération en date du 28 janvier 2008, le Conseil communautaire, a prescrit la mise en révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Sainte-Soulle.

Considérant que conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme, un débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) doit avoir lieu, au sein de l'assemblée délibérante de l'autorité compétente, au plus tard deux mois avant l'examen et l'arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme.

Considérant que ce débat est également organisé au sein des Conseils municipaux des communes couvertes par le projet de Plan Local d'Urbanisme, ou concernées par le projet de révision, lorsque les communes font partie d'un établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de Plan Local d'Urbanisme.

Considérant que le PADD de la commune a été établi par le biais de la révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme de la commune approuvée par le Conseil communautaire le 11 juillet 2006, le document n'a pas fait l'objet de modifications dans son ensemble dans la présente procédure de révision.

Ainsi, le document à son stade actuel d'avancement a fait l'objet d'une actualisation afin :

- d'intégrer les évolutions réglementaires intervenues depuis lors,
- de se conformer aux documents supra communaux établis depuis 2006, plus particulièrement le Programme Local de l'Habitat (PLH),
- d'anticiper les réflexions en cours relatives à l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), la trame verte,
- de s'adapter aux conditions d'aménagement et d'urbanisme qui ont évolué de façon significative sur le territoire de la commune.

Il est proposé au Conseil communautaire de débattre sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable retenues suivantes :

- une ruralité et une richesse paysagère à préserver,
- orientation modifiée afin de mieux prendre en compte les objectifs définis par le scénario de développement du SCOT, les risques naturels liés aux inondations, la trame verte et bleue,
- une maîtrise des espaces urbanisés à poursuivre,
- orientation modifiée par le fait qu'elle prend en compte les objectifs définis par le SCOT et le PLH, notamment en termes de densité bâtie et de moyens à mettre en œuvre pour les atteindre,
- une centralité à renforcer en respectant la diversité communale,
- des pôles d'échanges et d'activités à intégrer au territoire,
- orientation modifiée par l'évolution des plans d'aménagement intervenus sur la zone artisanale d'Usseau et de la future zone d'activité ainsi que par la nécessaire prise en compte de la gestion des trafics selon les scénarios de développement envisagés,
- une identité à affirmer à travers la cohabitation du rural et de l'urbain.

Le débat du Conseil communautaire sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Sainte-Soulle fera l'objet d'un compte-rendu.

Le Conseil communautaire prend acte de la teneur du débat.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
POUR LE PRÉSIDENT,  
LA VICE-PRÉSIDENTE

Marie-Claude BRIDONNEAU